

Contrôle sanitaire des zones d'activités nautiques

Présence de cyanobactéries

Saison 2024

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

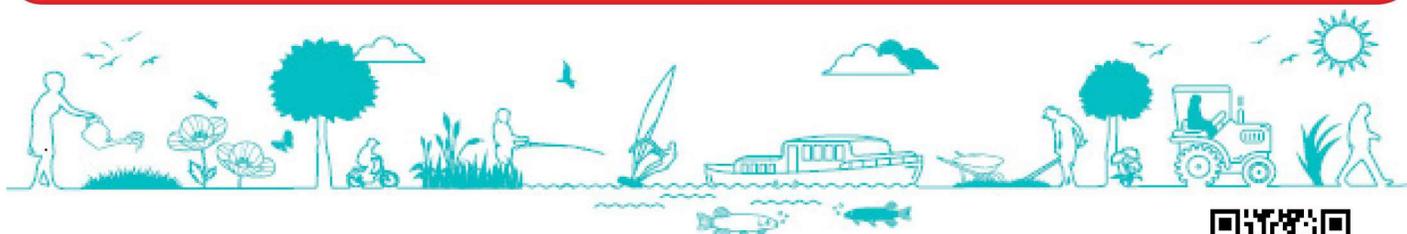
Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques de santé pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.

Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre est le suivant :

NIVEAU 4 : INTERDICTION

Des toxines sont détectées en quantité très importante

- ▶ Interdiction des activités nautiques de loisirs, à l'exception des bateaux de type quillard inchavirable, habitables et bateau à cabine
- ▶ Les dérogations éventuelles autorisant les pratiques assimilables à la baignade (nage en milieu naturel, triathlon, chien de sauvetage...) sont suspendues.
- ▶ La consommation du poisson pêché est fortement déconseillée
- ▶ L'abreuvement et la baignade des chiens sont fortement déconseillés
- ▶ Consulter rapidement un médecin en cas d'apparition de troubles de santé
- ▶ En cas de contact avec l'eau, se rincer soigneusement à l'eau claire



Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet : <http://www.edenn.fr/>

